



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 12 (1984)

DOI: 10.11588/fr.1984.0.51552

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

jour (en gras) et du numéro dans la ligne, de se reporter sans peine au fac-similé. Ce système, dont l'un des intérêts, en dehors de l'aspect strictement philologique, est de faciliter les groupements de noms, offre toutefois certains inconvénients. Les noms bibliques (tels Abraham, Adam, Petrus, etc.) y échappent et gardent leur individualité, rompant ainsi l'unité initiale, et surtout, l'emploi d'un appareil critique, le relevé des mentions accompagnant les noms est malaisé, nécessitant la rédaction de deux listes complémentaires, celle des leçons incertaines, consacrées surtout aux nécrologes de Mersebourg et de Magdebourg, et donnant, pour celui de Lunebourg les diverses lectures des érudits anciens, Gebhardi et Wedekind; celle des noms suivis d'une mention autre que de fonction ou d'état. Pour ces deux listes d'ailleurs, la forme nominale utilisée est celle du manuscrit et non la forme lemmatisée. Un troisième index, utilisant lui aussi la graphie du manuscrit, regroupe, en deux listes distinctes les personnes inscrites par fonction (*abbas, acolitus, advocatus, archiepiscopus*, etc.) et par état (*ancilla Christi, clericus, conversus*, etc.). Un dernier index donne le relevé des toponymes accompagnant les noms – en reproduisant intégralement le texte de la notice –, mais l'on regrette que ces toponymes ne fassent pas l'objet d'une identification moderne, car, si l'on peut situer facilement Merseburg, Mainz ou Metz, il n'en va pas de même pour un lecteur peu au fait de la toponymie saxonne, de Derneinge, Campinge ou Ibitherse et les éditeurs auraient dû donner le résultat de leurs recherches là dessus, fussent-elles négatives.

Passé le premier moment d'étonnement, on réalise vite l'intérêt d'une telle édition et l'économie qu'elle représente face à une édition conventionnelle. Sauf exception, on ne lit pas un nécrologe. On y cherche des noms, leur jour d'inscription, leur position. Tel qu'il est conçu ici, l'index fournit à lui seul toutes ces données. Les éditeurs auraient même pu, à notre avis, faire l'économie de la liste des p. 29–34 (*Hervorgehobene und mit Zusätzen versehene Namen*), et introduire dans l'index lemmatisé (où ils sont annoncés par un astérisque) ces textes publiés ici dans l'ordre des manuscrits et du calendrier.

On comprend que les M. G. H. n'aient pas hésité à s'engager dans une telle voie novatrice. Il est vrai que le programme philologique est maintenant au point, et qu'il n'y a plus qu'à l'utiliser. Toutefois, ce système, appelé à se développer et à donner une impulsion nouvelle aux éditions de nécrologe, a ses limites. Applicable à merveille aux Libri memoriales et aux nécrologes, il ne peut guère s'adapter aux obituaires et aux livres d'anniversaires plus tardifs, où le nom n'est plus qu'un élément d'une notice constituée pour l'essentiel par l'énoncé des fondations ou des dispositions liturgiques.

Il y a toutefois suffisamment de nécrologes inédits dans tout l'Occident chrétien pour qu'il puisse être largement diffusé et permettre, peut-être, la réalisation d'un extraordinaire fichier automatisé de tous les défunts dont l'Église célébrait la mémoire.

Jean-Loup LEMAÎTRE, Paris

Chartularium Sangallense, III (1000–1265), éd. par Otto P. CLAVADETSCHER, St. Gallen (Herausgeber- und Verlagsgemeinschaft Chartularium Sangallense) 1983, XXVIII–619 p.

Grâce au labeur de grands érudits et au patriotisme cantonal, la Suisse est particulièrement riche dans le domaine de l'édition de sources diplomatiques du Moyen-Age et le canton de Saint-Gall était déjà privilégié à cet égard puisqu'il avait été doté par Hermann Wartmann, Placidus Bütler, Traugott Schiess et Paul Staerke d'un «*Urkundenbuch der Abtei Sankt Gallen*» couvrant la période 700–1463. Ce monumental ouvrage dont la publication s'est étendue sur près d'un siècle – le premier tome étant de 1863 et le dernier de 1955 – est familier à tous les médiévistes de la Suisse alémanique et des régions avoisinantes mais ne satisfait plus entièrement les historiens d'aujourd'hui pour deux raisons: des sources restées inconnues à ses éditeurs sont apparues et

surtout la conception de la tâche avait varié au cours des années. Initialement, en effet, il ne comprenait que les textes provenant du fonds d'archives de la très célèbre abbaye de Saint-Gall et le tome III couvrant les années 920 à 1360, s'il puise également à d'autres fonds, ne s'intéressait encore en principe qu'à l'abbaye et non à la ville de Saint-Gall et à ce qui devint en 1803 le canton de Saint-Gall. Ce n'est qu'à partir du tome IV que la ville y fut englobée et qu'avec le tome VI que l'«*Urkundenbuch*» devint nettement territorial et concerna toute la partie septentrionale du canton, c'est-à-dire, si l'on fait abstraction de quelques territoires seigneuriaux, l'ancienne principauté abbatiale de Saint-Gall, la ville impériale de Saint-Gall et le comté de Toggenbourg. Au sujet de ce découpage du canton il faut préciser que la partie méridionale, à savoir les anciens comtés de Werdenberg et de Sargans et le bailliage de Gaster, fait depuis 1961 l'objet d'un autre recueil, l'«*Urkundenbuch der südlichen Teile des Cantons St. Gallen*» dont deux volumes ont déjà vu le jour. Les autorités saint-galloises décidèrent donc il y a quelques années d'entreprendre une nouvelle publication à caractère nettement territorial dès le départ et comprenant toutes les chartes ayant trait à l'abbaye, à la ville et en général au nord du canton. Pour éviter des confusions avec l'ancien «*Urkundenbuch der Abtei Sankt-Gallen*» on a baptisé le nouveau recueil, celui dont nous saluons ici la parution du tome III, «*Chartularium Sangallense*». La priorité a été donnée à ce tome et non aux tomes I et II prévus pour la période 700 à 1000 dont l'élaboration est remise à plus tard, avec raison puisqu'ils ne comprendront que très peu d'additions par rapport à l'ancien «*Urkundenbuch*».

Disons-le d'emblée, la tâche a été exécutée avec une rare perfection par le professeur Otto P. Clavadetscher dont on connaît les travaux consacrés à la Rhétie à l'époque carolingienne. Les principes suivis avaient été fixés au préalable en liaison avec l'éminent diplomate de Munich qu'est le professeur Peter Acht et on en lira avec beaucoup de profit le clair exposé en quatre pages intitulé «*Editionsplan*» qu'on peut comparer aux instructions publiées par Robert Henri Bautier sous le titre «*Normalisation internationale des méthodes de publications de documents latins du Moyen-Age*», dans: *Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1976, p. 13-54. Je noterai une différence entre la pratique adoptée ici et ces instructions: la description des sceaux et les textes des notes dorsales anciennes ne sont pas rejetés en notes mais inclus dans le paragraphe consacré à la description de l'original.

L'ouvrage compte 892 numéros commençant avec le n° 871, puisque les n° 1 à 870 sont réservés aux tomes I et II; la moitié environ est l'édition intégrale d'actes ou, dans certains cas, d'analyses anciennes d'actes perdus, des registres constituant l'autre moitié. La forme de registre a été choisie toutes les fois qu'un élément de l'acte – il s'agit de noms de lieux ou de personnes –, et non sa totalité, intéressait le territoire retenu. Le diplomate notera qu'il rencontrera ici onze pièces fausses ou suspectes (les numéros 913, 974, 1043, 1086, 1118, 1146, 1147, 1158, 1162, 1228 et 1268). Jusqu'au milieu du XIII^e siècle tous les actes authentiques parvenus dans leur forme première jusqu'à nous sont écrits en latin; ce n'est qu'à partir de 1251 qu'on trouve quelques rares textes allemands. Dans leur immense majorité les actes que nous offre ce volume, proviennent de fonds ecclésiastiques et ont un caractère ecclésiastique, les institutions laïques n'ayant encore guère d'archives administratives, même au XIII^e siècle, alors que les actes se multiplient chez les clercs et les religieux.

La partie consacrée à l'édition proprement dite est suivie de très bonnes reproductions photographiques en grandeur originale des 37 sceaux saint-gallois connus pour la période recouverte par l'ouvrage, le plus ancien étant un sceau de l'abbé de Saint-Gall utilisé en 1135. Vient ensuite un tableau donnant la concordance du «*Chartularium Sangallense*» avec le tome III de l'«*Urkundenbuch der Abtei Sankt Gallen*» pour les chartes figurant dans les deux. Le volume s'achève par un index des noms de personnes et de lieux et un *index rerum*.

Pour un acte je me permettrai d'apporter une information nouvelle: le numéro 879 est le registre d'un acte de 1044 par lequel un grand personnage, Hunfred chanoine strasbourgeois

(futur chancelier de l'empereur pour l'Italie et futur archevêque de Ravenne) donne à l'église cathédrale de Strasbourg son héritage paternel situé en Thurgovie. Cette charte fort intéressante a toutefois l'inconvénient de n'être connue que par l'édition¹ qu'en donna en 1785 l'abbé Grandidier, illustre historien certes mais malheureusement aussi grand faussaire, ce qui est d'autant plus gênant qu'en Alsace et en Souabe le XI^e siècle est très pauvre en textes. Les érudits qui recourent à ce document justifient² cette utilisation en faisant remarquer que l'acte ne saurait être un faux puisqu'une telle fabrication aurait supposé de la part du faussaire des connaissances invraisemblables sur la Suisse du XI^e siècle. Par ailleurs, il renfermerait une erreur du copiste dans un nom de lieu, d'où l'on déduit l'existence d'un texte ancien imparfaitement transcrit. Enfin Grandidier aurait cité comme source un cartulaire du Grand Chapitre de Strasbourg écrit en 1347 dont l'existence au XVIII^e siècle est bien attestée³. Le dernier argument ne vaut pas car Grandidier renvoie non au cartulaire de 1347 mais à une copie des archives épiscopales de Strasbourg alors conservées à Saverne (*ex apographo tabularii episcopalis Argentinensis Tabernis Alsaticis*). Quant aux deux autres arguments ils seraient convainquants si Grandidier avait été un faussaire ordinaire mais comme il était passé maître dans l'art de tromper ses lecteurs et qu'il se complaisait dans des précisions controuvées, tout acte important connu uniquement par son intermédiaire est suspect jusqu'à preuve du contraire. Aussi ne sera-t-il pas inutile de signaler que la copie indiquée par Grandidier a bien existé et était effectivement conservée au XVIII^e siècle dans les archives de l'évêché de Strasbourg ainsi que nous le révèle l'énorme inventaire manuscrit rédigé⁴ par Alexis Dubois, archiviste de l'évêché de Strasbourg⁵ dans les années 1758–1776. On lit à la page 379 du tome VIII de la partie de l'inventaire consacrée aux titres des bailliages: »1044. Copie d'une lettre par laquelle un nommé Hundsfred (*sic*) chanoine, vraisemblablement chanoine de la cathédrale de Strasbourg – voilà comment il se qualifie: *non infimis ortus natalibus sanctae ecclesiae Argentinensis canonicā*⁶ *nutritus* – donne à l'évêché de Strasbourg, l'évêque Guillaume premier tenant le siège épiscopal, tout ce qu'il a hérité de son père dans le village de Duragen⁷, comté de Berchtold, territoire de Constance. Cette donation a été faite en partie gratuitement et par intention pie pour le salut de son âme et de ses parents, partie pour reconnoître les bienfaits reçus de l'évêché et notamment (*sic*) une cour à Sultzmatt et une à Volxheim. Il stipule qu'il conservera la jouissance tant de ses biens hérités que de ceux de l'évêché tant que lui et sa mère vivront. Pour reconnaissance de laquelle jouissance ils paieront

1 Dans S. A. WÜRDTWEIN, *Nova subsidia diplomatica*, t. VI, Heidelberg, p. 199, n° 91, édition reprise dans Ph. A. GRANDIDIER, *Histoire d'Alsace*, t. I, Strasbourg 1787, pièces justificatives, p. 246, n° 400, puis reproduite dans: *Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich*, t. I, Zurich 1888, p. 125, n° 233, et dans L. VIELLARD, *Documents et mémoire pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort*, Besançon 1884, p. 105, n° 55.

2 *Chartularium Sangallense*, t. III, p. 7, et P. KLÄUI, *Hochmittelalterliche Adels herrschaften im Zürichgau*, Zurich 1960, p. 3 et 4.

3 Cf. A. M. BURG, *Les archives de l'ancien évêché de Strasbourg*, dans: *Archivalische Zeitschrift* 63 (1967) p. 123, n. 48.

4 Archives départementales du Bas-Rhin à Strasbourg, G 2658–2685. Sur cet inventaire qui est souvent mais à tort attribué à Grandidier, voir D. FISCHER, *Les anciennes archives de l'évêché de Strasbourg et le véritable auteur de l'inventaire de ces archives*, dans: *Bibliographie alsacienne* 1871, Strasbourg 1872, p. 150–173. Le tome VIII de l'«*Inventaire des titres concernant les bailliages de l'évêché de Strasbourg*» est consacré à l'Obermundat; cédé au XIX^e siècle aux Archives départementales du Haut-Rhin, il a été rendu en 1983 aux Archives départementales du Bas-Rhin où il a été coté G 2673. A la page 6 de ce même volume, Dubois se qualifie de «*rédacteur de cet inventaire*», ce qui confirme les dires de D. Fischer, et l'on voit qu'il y travaillait en 1758.

5 BURG, art. cit., p. 128.

6 Erreur de lecture pour *canonia*.

7 Mauvaise lecture et traduction par Dubois de *in pago Duragowe*, c'est-à-dire «*dans le pagus de Thurgovie*».

une rente à l'évêché, mais qu'à leur décès tout passera à l'évêché. Il se soumet lui-même et soumet tout autre à l'excommunication s'il entreprend de combattre sa donation.»

L'acte de 1044 n'est donc pas une fabrication de Grandidier – ceci ne nous garantit pas que cet érudit n'ait pas retouché le texte en l'éditant – et a bien sa place, sous forme de regeste, dans le »Chartularium Sangallense«.

Grâce à un labeur admirable, l'ensemble des chartes conservées de la période 1000–1265 ayant trait à la plus grande partie du canton de Saint-Gall est désormais utilisable par les historiens dans des conditions idéales. Une observation encore : sur les 892 textes édités ou analysés dans ce volume, seuls 6, donc même pas un centième, étaient entièrement inédits, tant la soif de connaître le passé est grande et active à Saint-Gall depuis plus de trois siècles. Il est beau de voir qu'il existe des terres bénies de Clio où le long et absorbant travail de publication des sources d'histoire locale est ressenti comme une œuvre d'intérêt général et où l'on n'hésite pas à y affecter les moyens nécessaires.

Christian WILSDORF, Colmar

Europäisches Hochmittelalter, hg. von Henning KRAUSS, in Verbindung mit Thomas CRAMER, u. a. Wiesbaden (Athenaion) 1981, 592 p. (Neues Handbuch der Literaturwissenschaft, Bd. 7).

Le nouveau manuel des sciences littéraires s'est assuré la collaboration d'éminents médiévistes allemands et étrangers, tels que Marc René JUNG (Zürich), Alfred KARNEIN (Tübingen), Mario MANCINI (Bologna), Ulrich MÖLK (Göttingen) et Rüdiger SCHNELL (Braunschweig). En tout premier, il faut toutefois citer Erich KÖHLER, de Fribourg-en-Brigau, si tôt disparu malheureusement. Erich KÖHLER n'a pas seulement apporté à ce volume une contribution aussi solide que brillante : »Le roman dans la Romania«, somme de ses études sur le roman, qu'il a poursuivi des décennies durant, les assises en ayant été fournies par sa grande thèse de 1956, qui a fait époque dans la recherche (*Ideal und Wirklichkeit in der höfischen Epik. Untersuchungen zur Form der früheren Artus- und Graldichtung*). La méthode sociologico-littéraire de Köhler constitue également la base-programme du présent volume. C'est à elle en particulier qu'est redevable l'introduction de Henning Krauss, éditeur du volume.

Dans cette introduction, Henning KRAUSS discute et critique l'histoire de la notion du »Moyen Âge obscur«, ainsi que l'histoire des études médiévales. S'appuyant sur la mise en corrélation faite par Erich KÖHLER entre »système de société et système de genres littéraires«, H. K. préconise en conséquence que »les sciences littéraires ne retiennent pas la seule composante littéraire. Il leur faut refléter aussi, justement, la relation dialectique de chaque genre à la réalité« (p. 5). La constatation formulée par Hans Robert JAUSS selon laquelle »dans le processus d'émergence progressive des systèmes de genres, de pondération différente selon la langue nationale, il ne se produit plus guère de faille entre production et réception, entre l'intention des auteurs (anonymes, le plus souvent) et l'attente du public«, la fonction avant tout sociale et communicative étant donc en principe reconstituable – cette constatation donne son orientation au volume. »Il fournit des analyses monographiques des genres centraux dans les littératures médiévales de France et d'Allemagne, d'après leurs rapports spécifiques respectifs à la réalité sociale, en tenant le plus grand compte des influences et des relations réciproques, à partir de la France le plus souvent« (p. 5).

En ce qui concerne le cadre chronologique du volume, il découle du plan d'ensemble du »Nouveau manuel des sciences littéraires«. Henning KRAUSS s'efforce de justifier les limites de la notion de »Hochmittelalter« (Moyen Âge centrale). Que celui-ci se termine vers 1250, il le justifie avant tout en termes de puissance politique : la mort de l'empereur Frédéric II et ses conséquences pour l'Europe méridionale, centrale et occidentale. Pour le début de cette époque,